



Stop à l'empilement des sacrifices pour les personnels Agir pour le service public culturel

Paris, le 9 décembre 2011

Une seule règle d'or : réviser et rectifier (= supprimer) la Révision générale des politiques publiques (RGPP)

La RGPP est dès son origine un pur déni de démocratie : elle a été décidée par un cercle restreint gouvernemental sur la base de rapports plus ou moins confidentiels commandités par lettres de mission, sans consultation du Parlement, ni des organisations syndicales, et encore moins des usagers des services publics.

Ainsi pour le ministère de la Culture, le rapport Miquel sur les externalisations/privatisations de missions et la disparition programmée de la catégorie C.

Ou la Commission Attali « *pour la libération de la croissance* » qui prônait une « *cure d'austérité* » pour la France et proposait de « *geler le point d'indice pour les fonctionnaires* », de « *prolonger et élargir la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite* », de geler certaines prestations sociales, de mettre sous condition de ressources les allocations familiales, de dérembourser des médicaments et de mettre à contribution financière des malades en affections de longue durée (cancers, diabète...) Partition jouée mesure après mesure par le gouvernement.

L'an dernier, le président de cette Commission Attali a été nommé membre d'un Conseil d'administration du ministère de la Culture, celui de l'établissement public des musées d'Orsay/Orangerie... Ça donne le ton de la musique qui se joue au ministère.

Dès 2008, les organisations syndicales du ministère de la Culture ont alerté sur les risques, les menaces et les dangers de la RGPP pour les emplois, les métiers et les missions du secteur culturel. La mobilisation notable des personnels a permis de contenir et freiner la mise en œuvre de la RGPP à la Culture dont ce « petit » ministère devait être le laboratoire et le champ d'action prioritaire.

Aujourd'hui, l'administration du ministère a injonction d'accentuer les réformes destructrices pour le service public culturel. A preuve la toute nouvelle réforme à toute allure de la Direction générale de la Création artistique (DGCA).

Il est urgent de freiner ces dérives commerciales de libéralisation, de braderie des politiques culturelles aux financements privés et aux intérêts particuliers. Il est urgent de reconstruire, refonder et consolider le patrimoine commun de l'action culturelle publique.

Un bilan désastreux

En France, 80 % du financement des mesures de rigueur annoncées cet automne sont supportés par les salariés. Leurs droits sont bafoués : droits à l'emploi, au salaire

socialisé, à la retraite, à la santé, à l'éducation, à la culture...

Dans la Fonction publique, les salaires minimum sont inférieurs au SMIC et doivent donner lieu à rattrapage. Au ministère de la Culture, les personnels continuent de subir :

- gel de la valeur du point d'indice qui bloque les salaires pour la troisième année consécutive
- extension de la rémunération variable pour certaines catégories d'agents titulaires et pour beaucoup de contractuels, et suppression de fait du reliquat de fin d'année
- poursuite des suppressions d'emplois et du non-remplacement de la plupart des départs

Ces mesures sont injustes et inéquitables pour les agents du ministère, où la précarité et la paupérisation s'étendent.

La CGT-Culture dénonce les attaques frontales et les conséquences du second plan de rigueur pour le secteur culturel :

- les coupes budgétaires, la baisse des subventions (et en même temps des rallonges princières pour le Forum d'Avignon ou l'Odéon-Théâtre de l'Europe)
- la mise en concurrence et la libéralisation de services publics culturels : privatisations de missions (Fontainebleau), de métiers, créations de filiales (RMN-GP, BnF numérisation des collections)...

Le ministère doit ouvrir de véritables négociations sur les effectifs et les conditions de travail. Il doit apporter des réponses concrètes et crédibles aux effets de la souffrance au travail, à l'amplification des risques psychosociaux, à la mise en place de Chorus, à la dégradation des conditions de travail, aux besoins humains et aux moyens financiers nécessaires aux services du ministère et à ses établissements publics sous tutelle.

Le gouvernement brade le patrimoine social, brocarde et démantèle les services publics. Il annonce le programme : la RGPP ne doit « *en aucun cas s'arrêter en 2012* », il n'y a « *qu'une seule solution* », il faut l'accentuer encore, il n'y a « *pas d'autre alternative* ».

Pas d'autres solutions que d'accabler les salariés du secteur public, de leur faire payer ce plan d'austérité par une nouvelle dégradation de leur niveau de vie, par une destruction de leurs métiers et de leurs missions, par des pressions accrues sur la charge de travail, par de la précarité et du chômage.

Pour le Premier ministre, la RGPP permet « *des améliorations de carrière* » des fonctionnaires. Au ministère de la Culture, les personnels apprécient peu de voir au contraire leur carrière ralentie par l'absence de taux de promotion (ratios promouvables / promus) aux CAP, dernier en date des gestes d'autoritarisme brutal.

Refuser le gel des salaires ; exiger le gel du non-remplacement des emplois

Au séminaire de la RGPP du 29 novembre, le Premier ministre a affirmé que la rémunération moyenne des fonctionnaires "a augmenté de 19 %" depuis 2007. Il s'agit d'une moyenne (qui englobe sans doute la hausse du volume des heures supplémentaires pour cause de pouvoir d'achat étranglé).

Étant donné le nombre élevé d'agents publics dont la rémunération n'a quasiment pas augmenté, on n'ose imaginer comment la moyenne s'établit à + 19 % selon le chef du gouvernement.

Avec l'annonce du second plan de rigueur, le Premier ministre a proclamé le gel du salaire des ministres en 2012, un slogan comm' sur l'État vertueux.

Chacun croyait pourtant que leur salaire était déjà gelé : ce sont des fonctionnaires et le

gel du point d'indice pour tous les agents de la fonction publique date de 2009.

L'arrêt du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la Fonction publique est désormais réclamée de tous côtés (y compris de nombreux députés UMP) car la situation n'est plus tenable.

Tout juste six mois après l'entrée en vigueur de la réforme des retraites, le Premier ministre vient d'imposer une accélération de son application, qui repousse toujours plus loin l'échéance de la retraite. 70 % des générations 1951 à 1955 doivent encore reporter l'âge de leur départ à taux plein, quand la France est pointée du doigt pour sa politique RH de placardisation des seniors.

Santé au travail : des droits diminués

Les fonctionnaires : tous des malades imaginaires ? C'est ce que pense le gouvernement semble-t-il, qui jette le soupçon de fraude et d'abus sur tous les travailleurs malades, en instaurant un jour de carence non pris en charge (il ne dit mot par contre sur les fortunés fraudeurs du fisc, responsables d'une perte de recette d'impôts de 40 milliards d'€ par an). Chasse aux arrêts de travail, attaques contre les malades contraints de s'arrêter : l'action publique met en péril la situation de nombreuses personnes en difficulté. Est-ce aux malades en arrêt de travail de faire les frais d'une estimation différente entre deux médecins de la durée opportune de leur arrêt ?

Après les franchises médicales, la hausse du forfait hospitalier, l'augmentation des mutuelles complémentaires, le déremboursement des médicaments, l'introduction d'un jour de carence poursuit la réduction des droits à la santé.

Cela permet de ne pas relier l'augmentation des arrêts maladie de longue durée à :

- la rareté des entrants en début de carrière ;
- la suppression des départs anticipés en retraite ;
- l'absence de la prise en charge véritable de la pénibilité ;
- la vulnérabilité des précaires écartés des indemnités journalières faute de cotisations suffisantes.

Sous couvert d'aligner le public sur le privé par souci d'équité, le gouvernement procède à un nivellement par le bas, pour tous, de la protection sociale, bouclier atténuant jusqu'ici les effets ravageurs de la crise financière.

Montrés du doigt par le gouvernement comme des privilégiés tirant sur la corde d'arrêts de travail suspectés de complaisance, les agents publics subissent frontalement en réalité les dégâts sur la santé au travail de la réforme RGPP, qui par sa dureté a fait exploser les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques, les longues maladies, la consommation de somnifères, d'anti-dépresseurs, etc.

La CGT-Culture appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser le 13 décembre et à participer aux actions pour lutter contre les attaques démultipliées du gouvernement contre les salariés : leur carrière, leur rémunération, leur santé, leur quotidien de travail.

Un préavis de grève a été déposé au ministère de la Culture couvrant l'ensemble des agents, de droit public et de droit privé, pour la journée du mardi 13 décembre, et pour les nuitées en amont et en aval pour les agents travaillant en horaires décalés.